

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Aulnoy-lez-Valenciennes

COMMUNE DE PETITE-FORÊT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un septembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Maire, en suite de la convocation en date du quinze septembre deux mil vingt et un dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

SÉANCE : le 21 septembre 2021

Délibération n° : 21-09-20

7.5 Subventions

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Rachid LAMRI - Christine LEONET - Ali FARHI - Jean-Pierre POMMEROLE - Sylvia PISANO - Robert VANOVERSCHELDE - Didier DEMAREST - Gérard GAILLARD - Christian DURIEUX - Pascal CROMBE - Marie-Renée LOUVION - Véronique JOLY - Abdel-Aziz AITLAMAALMAHMED - Grégory SPYCHALA - Gérard QUINET - Claudine HERLIN - Tiphanie OTLET

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Arlette VANDEPOEL a donné pouvoir à Sylvia PISANO
Élisabeth SEREUSE a donné pouvoir à Jean-Pierre POMMEROLE
François STASINSKI a donné pouvoir à Rachid LAMRI
Isabelle DUFRENNE a donné pouvoir à Christine LEONET
Léa DEQUAYE a donné pouvoir à Sandrine GOMBERT
Dorothee MARTIN a donné pouvoir à Grégory SPYCHALA

ÉTAIENT ABSENTS

Claudine GENARD
Dominique CORREA
Dominique DAUCHY

**Objet : Attribution de subvention
exceptionnelle – Karaté Club**

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 21

Votes Pour : 21

Vote Contre : 0

Abstentions : 3

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 21-04-09 du 8 avril 2021 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a voté, dans sa séance du 8 avril 2021, l'ensemble des subventions de fonctionnement allouées aux différentes associations pour l'exercice 2021.

CONSIDÉRANT que l'association « karaté » sollicite la municipalité pour une subvention exceptionnelle afin de participer aux dépenses liées aux résultats sportifs de l'association. En effet, plusieurs athlètes de l'association sont engagés dans la compétition « championnats de France cadets/juniors et espoirs les 10 et 12 juillet à Paris ».

CONSIDÉRANT que pour l'occasion, les frais de séjour sont estimés à 2000€.

CONSIDÉRANT que le bureau municipal propose d'allouer la somme de 1500€.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021

Reçu en préfecture le 29/09/2021

Affiché le

SLO

ID : 059-215904590-20210929-21_09_20-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des voix avec 3 abstentions (Gérard QUINET, Claudine HERLIN, Grégory SPYCHALA)

- de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1500€ pour l'exercice 2021 au Karaté club de Petite-Forêt.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Sandrine GOMBERT

Mairie de Petite-Forêt
Secrétariat Général

Acte affiché le : 29 SEP. 2021

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le Maire,

Sandrine GOMBERT